

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00128 Numéro SIREN : 488 858 986 Nom ou dénomination : A M C H

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2021 sous le numéro de dépôt 18448

①

BILAN SIMPLIFIÉ

18448

2021

DGFIP N° 2033-A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AMCH		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		4, Rue Defresne Bast		95100 ARGENTEUIL	
SIRET		4 8 8 8 5 8 9 8 6 0 0 0 1 8		TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2020	
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions	
		1		2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	40 400 030	12 032 28 368
	Immobilisations financières * (1)		040	590 042	590
	Total I (5)		044	40 990 048	12 032 28 958
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	53 949 070	53 949
		Autres * (3)	072	37 055 074	37 055
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	14 017 086	14 017
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	105 021 098	105 021
	Total général (I + II)		110	146 012 112	12 032 133 980
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		8 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		800
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		39 120
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		33 089
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		81 009
	Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		40 866
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		2 498
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		9 607
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		52 971	
Total général (I + II + III)			180		133 980
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : **AMCB**

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		
	Immobilisations corporelles		28 368	36 048
	Immobilisations financières		590	590
Total I			28 958	36 638
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés	53 949	55 389
		Autres	37 055	46 415
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		14 017	16 360
	Charges constatées d'avance			
	Total II		105 021	118 164
Total général (I + II)			133 980	154 802
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		8 000	8 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		800	800
	Réserves réglementées			
	Autres réserves		39 120	39 026
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice		33 089	22 094
	Provisions réglementées			
	Total I		81 009	69 920
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		40 866	52 673
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		2 498	6 691
	Autres dettes		9 607	25 518
	Produits constatés d'avance			
	Total III		52 971	84 882
Total général (I + II + III)			133 980	154 802

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SARL AMCH

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

31 12 2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215		214	
		Services *	intracommunautaires	217		218	107 746
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	3 198	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	110 944	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	348
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	60 206
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)					243	1 415
	Rémunérations du personnel *					244	1 415
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					250	
	Dotations aux amortissements *					252	
	Dotations aux provisions					254	7 680
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	69 649	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	41 295	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	739
Produits exceptionnels (IV)					290	1 768	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	2 578	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	6 657	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	33 089	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	33 089	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	6 657
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	1 726	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	BUD (44 sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352	41 472	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370	41 472	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2033-B-SD

[illegible]

AMCH SARL

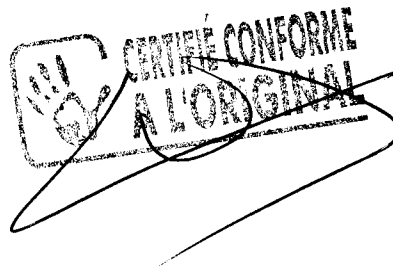
4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

A N N E X E

**au bilan et compte de résultat de l'exercice
clos le 31 décembre 2020**



AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

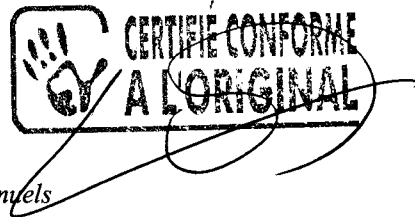
ANNEXE

Modes et méthodes d'évaluation

Hypothèse de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices



Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux en francs courants.

En ce qui concerne la valorisation du stock final, elle a été effectuée à partir des prix d'achats originels, en tenant compte des frais de transport, sans inclusion des charges financières et de dépréciation directes.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

Consolidation

La société ne rentre pas dans le périmètre de consolidation par intégration globale d'une autre société.

Immobilisations incorporelles

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de frais de recherche et de développement, et il a été décidé de ne pas procéder à la dépréciation du fonds commercial.

Coût de production des immobilisations

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production d'immobilisations faites par l'entreprise à elle-même.

Filiales et participations

Néant

Mouvement de l'actif immobilisé

Se reporter au tableau fiscal n° 2058-DN

Avances et crédits aux dirigeants

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Méthode de calcul des amortissements et provisions

Se reporter aux tableaux fiscaux 2055 et 2056

Coût de production des stocks

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production du stock

Charges à répartir sur plusieurs exercices, charges constatées d'avance, produits à recevoir sur créances

Aucune charge différée n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de frais d'acquisition d'immobilisations, ni frais d'émission d'emprunts.

Aucune charge comptabilisée d'avance n'a été enregistrée au cours de l'exercice

Amortissements des primes de remboursements d'emprunts

Information sans objet car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt portant des primes de remboursement.

Capital social

Le capital social d'un montant de 8 000 € est divisé en 800 parts de 10 €.

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :

- Emprunts et dettes financières	Néant
- Dettes fournisseurs	15 231.60 €

Engagements financiers

Dettes garanties par des sûretés réelles, hypothèques, gages, nantissements donnés Néant

Emprunts et dettes financières diverses Néant

Echéances des créances et dettes

Se reporter au tableau fiscal 2057 n

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

Centralisation des postes de bilan

- ACTIF

. Participations	Néant
. Créances rattachées à des participations	Néant
. Créances clients et comptes rattachés	53 949.49 €
. Autres créances	37 055.18 €

- PASSIF

. Emprunts et dettes assimilées	40 865.79 €
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 497.77 €
. Autres dettes	9 607.00 €
Produits constatés d'avance	Néant

- COMPTE DE RESULTAT

. Charges financières (intérêts)	738.82 €
. Produits financiers de participation	Néant
. Autres produits financiers	Néant

La société n'a pas contracté d'engagement de crédit-bail

Effectif

. Cadres	
. Agents de maîtrise et techniciens	
. Employés	Néant
. Ouvriers	

Engagements

Aucun engagement et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées n'a été contracté au profit des dirigeants

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANUELLE DU 25 JUIN 2021**



AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

Le vingt-cinq juin deux mil vingt et un
à dix neuf heures

Les associés de la Société AMCH, société à responsabilité limitée au capital de huit mille euros (8.000 euros) divisé en HUIT CENTS (800) parts de DIX EUROS (10€) chacune, dont le siège social est 4, Rue Defresne Bast 95100 - ARGENTEUIL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro B 488 858 986 se sont réunis audit siège, sur convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée Par Madame Marie-Christine HENNAUT
La présidente constate que sont présents ou représentés à l'Assemblée :

Madame Marie-Christine HENNAUT	Propriétaire de 400 parts
Monsieur Alain HENNAUT	Propriétaire de 400 parts

Total des parts présentes ou représentées : 800 parts sur les 800 parts composant le capital social.

La Présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Les Associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la Présidente :

- Les statuts
- la feuille de présence
- le rapport de la gérance
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

La Présidente indique que ces documents ont été adressés aux associés, quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2020 et des conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966
- Quitus à la gérance
- Affectation du résultat
 - Pouvoir
 - Questions diverses.

Puis elle donne lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Diverses observations sont présentées et différentes informations et précisions sont apportées par la gérance.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour

RESOLUTIONS

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 Décembre 2020 et examiné les comptes, le bilan et l'annexe dudit exercice, faisant apparaître un bénéfice de 33 089.36 €, déclare les approuver.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé à Madame Marie-Christine HENNAUT, gérante de la société

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social de 33 089.36 € comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - Distribution aux associés de la somme de | 30 000.00 € |
| - Affectation aux autres réserves | 3 089.36 € |

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966, approuve les termes du rapport ainsi que les conventions et opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des personnes habilitées à prendre part au vote étant observé que chaque intéressé s'est abstenu de voter pour le paragraphe le concernant.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce qui précède a été dressé le présent Procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés présents.

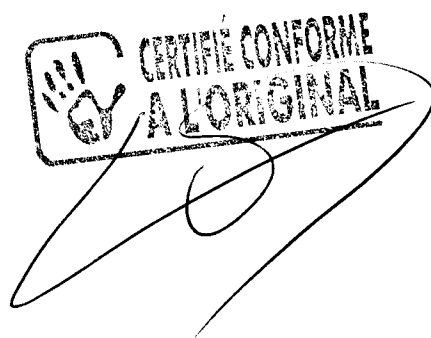
AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**



AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de ma gestion durant l'exercice clos le 31 Décembre 2020 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus ou fixés par les textes en vigueur.

1 - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL ECOULE

Le chiffre d'affaires est de 110944.00 € chiffre en diminution de 8.08 % par rapport à l'exercice précédent et s'expliquant à la suspension d'activité due à la crise sanitaire traversée durant cet exercice

- l'ensemble des charges d'exploitation s'est élevé à	69 648.71 €
- Les « Achats et charges externes » se sont élevés à	60 206.15 €
- Les « Impôts, taxes et versements assimilés » se sont élevés à	1 415.00 €
- le résultat d'exploitation dégage un bénéfice de	41 295.09 €
Compte tenu de la perte exceptionnelle de	809.91 €
De la perte financière de	738.82 €
et de l'impôt société de	6 657.00 €
Le résultat net comptable dégage un bénéfice de	33 089.36 €

En conclusion, l'exercice social clos le 31 Décembre 2020 se solde par :

- un résultat d'exploitation de	41 295.09 €
- et un bénéfice comptable de	33 089.36 €

Bien entendu, je me tiens à votre disposition pour vous fournir, après la lecture du présent rapport, toutes informations, explications et précisions utiles qui vous seront nécessaires pour la compréhension des comptes qui viennent de vous être présentés.

AMCH SARL

4, Rue Defresne Bast 95 100 ARGENTEUIL

TEL: 01 34 23 04 49

FAX 01 30 76 03 11

2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ECOULE

Je vous propose d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à la somme de 33 089.36 €

- Distribution aux associés de la somme de	30 000.00 €
- Affectation aux autres réserves	3 089.36 €

3 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Pour répondre aux prescriptions de l'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965, il est précisé que c'est la troisième distribution de dividendes.

4 - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité se maintiendra pour l'exercice 2021

5 - PARTICIPATIONS - PRISES DE CONTROLE

Aucune prise de participation n'a été effectuée au cours de l'exercice.

6 - IDENTITE DES PERSONNES DETENANT LES PLUS DU DIXIEME, DU TIERS, DE LA MOITIE OU DES DEUX TIERS DU CAPITAL SOCIAL.

Chacun des associés détient plus de 10% du capital

7 - CONVENTIONS ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1996

Aucune nouvelle convention soumise aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

8 - RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Se reporter à l'annexe ci-jointe.

Les résolutions qui seront soumises, à l'issue de la discussion, au vote de l'assemblée générale correspondent aux décisions, propositions et vœux de votre gérant.

Je souhaite vivement que ces résolutions soient adoptées et que l'assemblée générale donne en conséquence quitus entier et sans réserve à son gérant pour sa gestion durant l'exercice écoulé.